



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 6 / 0 2 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 19 / 0 3 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7627

### 1 Intitulé du projet

Construction d'un équipement sportif à Saint-Philbert de Grand-Lieu.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de Saint-Philbert de Grand-Lieu

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 4 4 0 1 8 8 7 0 0 0 1 0

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

BEAUGE

Stephan

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Saint-Philbert de Grand-Lieu (44310), projette de construire un équipement sportif. La parcelle du projet est située à proximité immédiate du futur lycée et, au sud-est de la commune. L'aménagement de l'ensemble du secteur a déjà fait l'objet d'une autorisation environnementale en 2023 (arrêté joint en annexe). La parcelle a également fait l'objet d'un permis d'aménager pour la réalisation du lycée, de l'équipement sportif et l'aménagement des abords du lycée. La parcelle "îlot B" est réservée à l'aménagement d'un équipement sportif. Le projet ne comporte pas de démolitions. Le projet est moins conséquent que lors de la réalisation de l'étude environnementale initialement réalisée lors du permis d'aménager.

Le projet concerne :

- RDC : deux salles multisports, salle PPG, vestiaires, rangements, bureau, sanitaires, hall et locaux techniques  
- R+1 : salle polyvalente, vestiaires, sanitaires, rangements, locaux techniques.  
Surface parcelle : 5 729 M<sup>2</sup> / Emprise au sol projet : 4 062 M / Surface plancher : 4 559 / Surface extérieure non perméable (béton) : 409 M<sup>2</sup> / surface extérieure perméable (pavés joints larges et mélange terre pierre) : 540 M<sup>2</sup> / Surface végétalisée (noue de stockage enherbée) : 712 m<sup>2</sup>

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à réaliser un équipement sportif pour répondre aux besoins du lycée en cours de construction. Il est indissociable de celui-ci, tout en composant avec le site pour préserver son environnement de qualité. Le projet sera exemplaire et intégrera les objectifs de développement durable et de sobriété énergétique.

Les éléments clés de l'implantation du projet sont simples : les trois entités principales du programme (les deux salles et l'espace polyvalent) sont disposées selon les contraintes du site et leurs trois émergences se donnent à voir. Autour d'elles, leurs fonctions annexes se répartissent au sein d'un socle solide plus à l'échelle du piéton. A travers ce projet, nous avons souhaité conserver l'ensemble des arbres situés sur la parcelle, éléments naturels de grande qualité structurant le site.

En raison de l'occupation importante du bâti sur la parcelle et afin de ne pas impacter la zone verte au nord avec des ouvrages de gestion des eaux pluviales, la rétention est réalisée au moyen d'un massif de stockage sous la voie pompiers.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le complexe sportif sera en structure mixte béton pour le rez-de-chaussée et en charpente bois pour les grands volumes afin d'optimiser le coût et le temps de chantier.

Les murs composant les grands volumes seront en mur à ossature bois isolés à la fibre de bois. La toiture sera réalisée en étanchéité sur bac acier. L'ensemble des menuiseries seront en aluminium. Le volume sera habillé d'un bardage métallique.

Le démarrage du chantier de l'équipement sportif est prévu en janvier 2025. Une base vie sera créée de la base vie sur la plateforme de l'aménagement paysager futur au sud du bâtiment. Le stationnement des véhicules des entreprises également envisagés sur cette plateforme. Seul le socle du projet est réalisé en maçonnerie. Les grands volumes de la salle étant réalisés en charpente bois et murs en ossature bois avec un bardage de finition, nous privilégierons la préfabrication en atelier afin de limiter un maximum le bruit et la poussière à proximité du chantier.

A partir de février 2026, le complexe sportif et le lycée seront en second œuvre et/ou finitions. Le transfert de la base vie se fera sur la parcelle du complexe sportif pour réalisation de la voirie définitive au droit du lycée polyvalent et du complexe sportif. Les travaux se dérouleront en grande majorité à l'intérieur du bâtiment limitant les nuisances sur site.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Nous savons que la performance économique d'un bâtiment ne s'arrête pas à l'optimisation de son coût de construction mais doit également intégrer les coûts de maintenance et d'exploitation de l'ouvrage dans sa vie future. L'enjeu est donc, au-delà de la construction, de maintenir le bâtiment ainsi que ses équipements dans un état tel qu'il soit en mesure d'assurer l'usage pour lequel il a été conçu et réalisé, et de prolonger par une maintenance préventive efficace la durée de vie des différentes prestations du bâtiment.

Cette approche se traduit dans la conception par les grands principes suivants :

- Faciliter l'entretien et la maintenance,
- Garantir l'accès aux ouvrages,
- Maîtriser l'énergie,
- Assurer la fiabilité et la pérennité des ouvrages.

Les installations techniques ont été pensées en tenant compte des critères et contraintes de maintenance. Les centrales de traitement d'air sont dans des locaux techniques fermés, facilement accessibles au personnel technique, à proximité d'issues permettant la manutention d'équipements volumineux ou lourds. Le matériel d'entretien pourra être acheminé par ascenseur.

En cas de démantèlement, une étude pourra être réalisée avec un bureau d'étude réemploi des matériaux. Les véhicules pourront accéder aisément au bâtiment pour ces opérations. Un démontage soignée pourra être réalisé pour les assemblages et les éléments non maçonnés.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il fera l'objet d'un permis de construire comprenant les dossiers spécifiques accessibilité et sécurité. Le projet fera également l'objet d'une étude thermique et respectera la réglementation parasismique.

L'aménagement de l'ensemble du quartier dans lequel vient prendre place le projet a déjà fait l'objet d'un permis d'aménager et d'une étude environnementale en 2023 et respectera les dispositions de ces arrêtés.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle de la salle de sport	5 729 m <sup>2</sup>
Emprise au sol sur la parcelle de la salle de sport	4 062 m <sup>2</sup>
Surface plancher de la salle de sport	4 559 m <sup>2</sup>
Surface non-bâtie	1 661 m <sup>2</sup>
Surface végétalisée	712 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  '  " Lat. :  °  '  "

Point de d'arrivée : Long. :  °  '  " Lat. :  °  '  "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à l'article L. 321-2 du code de l'environnement sont considérées comme communes littorales les communes de métropole et des départements d'outre-mer : Riveraines des estuaires et des deltas lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux. Lac de Grand-Lieu.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite à une recherche sur le site "sig.reseau-zones-humides.org", la parcelle concernée par le projet de l'équipement sportif ne se trouve pas dans une zone humide effective mais en zone potentiellement humide très forte. Une restauration et de renaturation d'une zone humide est prévue en rive Nord de la Bologne sur une superficie de 16 000 M <sup>2</sup> dimensionnée pour accueillir la parcelle de l'équipement sportif suite aux sondages pédologiques du DAE.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite à une recherche sur le site Géorisque, il n'est répertorié qu'un site ou le sol est éventuellement pollué pour la commune de Saint-Philbert de Grand-Lieu nommé Chimiderouil. Ce site ne se trouve pas à proximité immédiate du projet (environ 3,5 km).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du périmètre opérationnel est localisé à environ 2 km de celui-ci ; il s'agit de la ZSC « Lac de Grand Lieu ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Le projet ne présente pas de prélèvements d'eau sur le site.
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un stockage des EP est prévu sur la parcelle pluie trentennale, un ouvrage de régulation est prévu afin de décharger le bassin au niveau du ru existant au respectant le débit autorisé dans le dossier environnemental de 3 l/s/ha. Surface parcelle : 5729 M Surface bâtie + surface imperméable : 4 471 M <sup>2</sup> Surface végétalisée + perméable : 1 252 M <sup>2</sup> Toiture végétalisée sur RDC du bâtiment.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau de l'accroche au parking projeté au sud est fixé à +7.00 NGF selon les plans projet des abords transmis. Le niveau 0 sera proche de cette cote (niveau +7.00 NGF projeté), l'écart de niveau entre l'extrémité de la voie pompier et le niveau du terrain naturel au nord de la parcelle (~ 1,6 m) est traité au moyen d'un talus planté et d'un mur de soutènement. La prise en compte fine de la topographie vise à minimiser au maximum ces déblais afin de créer la plateforme à l'aide d'un équilibre du déblai-remblai sur l'emprise du projet.
Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable et au réseau télécom ainsi que le raccordement aux eaux usées se trouveront au droit du futur aménagement extérieur à proximité du lycée. L'alimentation électrique se fera depuis un coffret électrique le limite de propriété au sud de la parcelle. Les eaux usées seront raccordées au tout à l'égout existant.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de la salle de sport se fait au sud de la parcelle afin de ne pas impacter les arbres au nord du site. Une distance de 5m minimum sera conservé entre les arbres et le projet. Le projet fait l'objet de mesures d'évitement de secteurs sensibles et des mesures de réduction des impacts sur les espèces et leurs habitats, comprenant notamment le déplacement des reptiles présents dans l'emprise des travaux (cf arrêté étude env.)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la réalisation de l'étude environnementale, l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à l'absence d'incidences négatives (cf Arrêté n°2023/BPEF/099 portant autorisation environnementale du projet de construction d'un lycée polyvalent et d'aménagement de ses abords sur la commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre de la consommation d'espace naturel et a été soumis soumis à une autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement et à une évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 du code de l'environnement ; les arrêtés sont joints en annexe. Dans le dossier d'étude d'impact il était prévu une imperméabilisation de de 100% contre 84 % pour le projet retenu.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux sera sans effet, négatif ou positif, sur les risques industriel, nucléaire, TMD, électromagnétique et transport d'électricité, compte-tenu de l'absence d'interaction entre les travaux et la source de ces différents risques. (Suivant DAE réalisé sur la parcelle).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le DAE, les incidences sont considérée comme faibles ou nulles pour les risques suivants ( inondations, remontée de nappe, mouvement de terrain, radon, météorologie, gonflement argiles) : Le périmètre opérationnel n'est concerné par aucun risque naturel notable, à l'échelle locale. Il est concerné, à l'échelle régionale, par le risque météorologique lié aux tempêtes ; de même, il est concerné par la présence du Radon, comme une grande partie du département de Loire-Atlantique. Extrait du DAE.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase chantier : le plan général de coordination du coordinateur sécurité protection santé demandera d'éviter la circulation dans le quartier des Grenais. Cordons arborés à proximité des habitations conservés. (cf DAE) Les incidences seront resserrées sur deux créneaux horaires (départ et arrivé des lycéens). (170 places + 4 PMR) . Des dispositions sont prises pour favoriser les modes de transport doux (locaux vélos, etc...)
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui car c'est une création de bâtiment mais la source de bruit sera limitée car c'est un projet à dominante scolaire. Une étude acoustique est réalisée dans le cadre de cette opération.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La salle de sport est réservée aux associations sportives classiques et aux scolaires. L'impact est limité par les horaires d'ouverture retenue par la commune.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception de la période de chantier qui pourra peut-être générer quelques vibrations. Pas de brise roche hydraulique prévu pour la réalisation du terrassement donc impact très limité.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui car c'est une création de bâtiment sur un terrain vierge de construction. Tout comme pour le bruit, les horaires d'ouvertures seront contraints pour limiter les impacts.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Incidence de l'éclairage public sur le parvis et espace de stationnement. Eclairage maintenu à distance des habitations et aucun faisceau lumineux ne sera dirigé vers le ciel ou les riverains.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales et la topographie permettront de tamponner les eaux de ruissellement et pluviales au plus près des rejets, une bonne gestion permettra de limiter les débits.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station d'épuration présente une capacité suffisante pour traiter les volumes supplémentaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux peut donc être à l'origine d'effets forts sur la thématique déchets. Ce qui, compte-tenu de la sensibilité faible de cette composante de l'environnement, conduira à des incidences négatives moyennes. Mise en place d'une charte chantier propre.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La totalité des arbres présents sur la parcelle sont conservés. L'espace végétalisé conservé sur la parcelle étant un bassin de stockage de EP, il sera de type noue enherbée. La haie bocagère au droit du ruisseau à l'ouest du projet sera conservée afin d'éviter tout risque de vue directe entre les habitations et l'équipement sportif. Une distance de 17m est présente entre la parcelle de l'équipement sportif et le ruisseau existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Un lycée polyvalent est prévu sur la parcelle voisine, ce lycée a fait l'objet d'une étude environnementale jointe en annexe. L'équipement sportif créé sera majoritairement dédié au lycée. Un permis d'aménager a également été validé en amont du lancement de l'opération de l'équipement sportif.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le maître d'ouvrage intégrera l'ensemble des éléments souhaités vis-à-vis des réglementations en vigueur. L'ensemble des éléments présents dans les différents arrêtés en amont du dossier (étude environnementale et permis d'aménager) seront intégrés.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Nous nous engageons à respecter l'article R.122-3 I du code de l'environnement pour éviter et réduire tous les impacts environnementaux.

L'organisation du projet s'est appuyée sur les caractéristiques fortes du terrain, notamment sa topographie de manière à limiter les mouvements de terrain et rester dans une logique d'équilibre des déblais/remblais dans l'emprise du projet.

Le boisement existant au nord de la parcelle et le ruisseau à l'ouest sont des atouts d'intérêt paysager et faunistique, ils feront l'objet de toutes les attentions, comme évoqué précédemment.

La gestion des eaux pluviales sera conforme au dossier d'étude environnementale, stockage à la parcelle avec ouvrage de régulation et débit maîtrisé dans zone humide.

L'éclairage sera maîtrisé et limité afin de ne pas générer de désagréments pour la faune et les habitations présentes à proximité du site.

Un bureau d'étude acoustique est intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de réaliser des études de l'environnement et d'éviter toute nuisance ultérieure et réaliser un état initial acoustique.

Les mesures qui seront mises en œuvre lors de la phase chantier traduisent l'engagement fort de la Commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu en faveur d'une protection et d'une préservation maximale de l'environnement, y compris au sein du périmètre opérationnel.

Les mesures qui sont liées à la phase exploitation démontrent à quel point le projet a été conçu de manière à optimiser d'une part les fonctionnalités des ouvrages et des aménagements réalisés au bénéfice de tous leurs usagers, d'autre part les différentes composantes de l'environnement que le projet et son utilisation (y compris dans le domaine pédagogique) doivent protéger, préserver voire renforcer.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du projet, nous pensons que ce projet peut être dispensé d'une étude environnementale dû au fait qu'une étude environnementale a déjà été réalisée en 2023 pour le projet de l'ensemble du quartier et il a été dispensé d'une étude.

Le projet proposé lors du permis d'aménager était plus conséquent car il contenait 100% de l'emprise foncière pour la réalisation d'un complexe sportif contre seulement 84% à ce jour. Nous avons réalisé un projet compact afin d'avoir un impact minimal sur la parcelle et d'avoir le projet le plus efficient architecturalement.

L'ensemble des bureaux d'études qui travaillent sur le projet connaissent la réglementation en vigueur et ont à coeur de réaliser un projet cohérent en accord avec les principes environnementaux.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan masse - Équipement sportif - Saint-Philbert de Grand-Lieu	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Arrêté permis d'aménager PA 044 18822 B3004 du 19/07/2023	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Arrêté n°2023/BPEF/099 portant autorisation environnementale du projet de construction d'un lycée polyvalent et d'aménagement de ses abords sur la commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu en date du 20/09/2023	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BEAUGE

Prénom Stephan

Qualité du signataire Maire de Saint-Philbert de grand-Lieu

A SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Fait le 06/03/2024



Signature du (des) demandeur(s)